

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de réception de l'AR: 20/04/2026

004-210401097-D_2026_001-DE

A G E D I

République

Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement : Digne-les-Bains

MALLEFOUGASSE AUGES - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° D_2026_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	11
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle communale Jean-François AILHAUD), sous la présidence de Dominique PIGANEAU.

Présents : Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Emmanuel DUPAS, Claire LAURAIN, Didier ARCIDIACONO, Sandrine BAUDOUIN, Joël FAGOT, Jennifer BENASSI, Frank ABECASSIS, Aurelie GITZINGER, Pierric GENEY

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jennifer BENASSI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints

Monsieur le Maire, nouvellement élu, rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

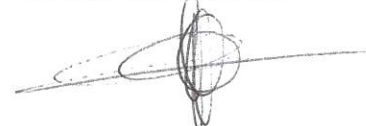
- **DÉTERMINE** à trois (3) le nombre d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Dominique PIGANEAU
Président de séance



Jennifer BENASSI
Secrétaire de séance



D_2026_001